



PAR COURRIEL

Québec, le 21 juin 2024

Madame Maryse Tremblay
Énergie éolienne PPAW s.e.c
MTremblay@invenergy.com



INFORMER

**Objet : Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk –
Questions complémentaires – DQ8**

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **26 juin 2024, à 11h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Veuillez indiquer la superficie totale de déboisement qui serait effectué dans les érablières exploitées ou potentielles afin d'élargir l'emprise de certains chemins d'accès. Des mesures de compensation financières sont-elles prévues? Le cas échéant, comment celles-ci seraient encadrées ?
2. À l'instar de l'exercice d'évitement des milieux humides et hydriques ainsi que des refuges biologiques, avez-vous examiné la possibilité de revoir le positionnement des aires d'implantation d'éoliennes et des chemins d'accès qui se trouveraient dans les corridors écologiques afin de réduire le déboisement prévu? Veuillez expliquer?
3. Sur la carte DA3.10 qui présente les noyaux d'intérêt écologique, veuillez également y représenter les refuges biologiques désignés et projetés ainsi que les massifs forestiers d'intérieurs visés.
4. Dans le résumé de l'étude d'impact, il est présenté que 17 aires de travail seraient implantées dans des milieux humides sur une superficie totale de 3,9 ha. Selon le tableau 11, les milieux humides touchés seraient des marécages et des tourbières boisées. Le tableau 1 du volume 5, présente que sur les 200 milieux humides qui seraient touchés, la grande majorité des empiètements toucherait une portion de ces milieux humides.

Sachant que certains travaux dans les milieux humides, notamment dans les tourbières, peuvent modifier le niveau d'eau de ceux-ci et avoir des effets sur la pérennité de la flore présente, veuillez présenter les effets que pourraient avoir les travaux d'implantation des éoliennes sur le niveau d'eau des milieux humides directement touchés ou indirectement (en raison de lien hydraulique existant) et sur la préservation de la végétation présente.

5. Deux chiffres différents sont présentés pour le nombre d'emplois qui seraient créés pendant la phase de construction du parc. Dans la présentation DA1, p. 18, il est question de 350 emplois alors que dans le PR6, p. 45, on mentionne jusqu'à 300 emplois. Quel serait le chiffre à conserver?

Également, incluez-vous la création d'emplois à l'usine Marmen de Matane (fabrication de tours, DT3, p. 13) dans votre estimation du nombre d'emplois créés pendant la phase de construction?